

# Protection des captages d'eau potable

Lettre d'information n° 6 – Juillet 2013



## Actualités

### Rapport sur le financement et la durabilité des services publics d'eau et d'assainissement - CNE

Le Comité consultatif sur le prix de l'eau et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement, auquel la FP2E et l'APCA participent, a publié un rapport sur l'amélioration du financement et la durabilité de ces services. Ce rapport répond à la demande du Comité National de l'Eau (CNE) de dresser un état des lieux des enjeux auxquels sont actuellement confrontés les services publics d'eau en France ainsi que de proposer des pistes de solutions pour y répondre. Ce rapport soulève notamment trois problématiques en lien avec le monde agricole.

- Assurer des financements suffisants pour permettre une bonne performance du service, étendre et renouveler les réseaux tout en garantissant l'équilibre financier du service.
- Optimiser la gestion de la ressource en eau notamment en finançant des mesures préventives plutôt que curatives
- Repenser l'origine des financements en considérant les principes de récupération des coûts et de pollueur-payeur et les compétences de chaque acteur

Le partenariat entre l'APCA et la FP2E y est présenté à travers les exemples de Toulon, Gorze et d'Orléans de façon à montrer l'intérêt des mesures préventives volontaires par rapport à la réglementation.

L'ensemble du document est disponible à partir de ce [lien](#).

### Action de recherche sur les conditions d'émergence et de pérennisation des arrangements coopératifs sur les AAC

L'Irstea et l'ONEMA travaillent à évaluer l'intérêt de l'action collective impliquant agriculteurs et autres usagers/acteurs de l'eau comme outil alternatif ou complémentaire des autres instruments mobilisés pour le contrôle des pollutions diffuses d'origine agricole. Les travaux porteront plus particulièrement sur les conditions d'émergence et de pérennisation des arrangements coopératifs pour la gestion de la qualité de l'eau dans les AAC/bassins versants. Dans ce cadre, le partenariat entre l'APCA et les entreprises de l'eau sera présenté.

Deux phases de travail sont prévues :

- Inventaire et typologie des arrangements coopératifs en France et dans l'Union Européenne (livrable fin 2013)
- Identification des facteurs de succès ou d'échec des arrangements coopératifs (livrable fin 2014)

## Publications

### Publication du ministère en charge de l'écologie sur les évolutions des teneurs en nitrates dans les nappes phréatiques

Un nouvel indice national construit par le Service de l'observation et des statistiques (SOeS) du ministère en charge de l'écologie donne la tendance d'évolution des teneurs en nitrates dans les nappes, entre 1996 et 2011. Elles augmentent jusqu'en 2004 puis se stabilisent. Cette évolution générale masque des disparités régionales. Elles diminuent dans les nappes phréatiques de Bretagne où de très fortes teneurs persistent mais augmentent dans de nombreuses nappes du nord de l'Hexagone et dans des nappes encore peu contaminées du Massif central et de la Réunion. Les réductions d'apports observées ces dernières années ne se traduiront pas à court terme par une amélioration de la qualité des nappes, du fait de leur inertie de fonctionnement.

Plus d'informations [ici](#)

### Publication par l'AEAG d'une synthèse sur la qualité des eaux sur le bassin Adour-Garonne

En 2006, l'agence de l'eau Adour-Garonne a mis en place un réseau patrimonial de suivi de la qualité des rivières vis-à-vis des produits phytosanitaires, permettant de dresser annuellement un état de la contamination du bassin.

Ce document présente un bilan des résultats acquis en 2012 sur ce réseau patrimonial en rivières ainsi que l'évolution de la pression phytosanitaire sur le bassin depuis 2006. Il comprend aussi le traitement des résultats 2011 de toutes les stations en eaux souterraines et présente le suivi assuré sur les eaux littorales (2010) et les lacs (2009 à 2011).

Plus d'informations [ici](#)

# Cultures lignocellulosiques et protection des captages d'eau potable

Le développement des cultures lignocellulosiques sur les AAC est une piste envisagée afin de répondre à l'enjeu qualité de l'eau tout en tenant compte des objectifs de développement de la biomasse.

## Impacts sur la qualité de l'eau via le transfert de nitrates

Les travaux existants montrent de faibles pertes de nitrates comparativement à des systèmes de cultures annuelles, pour des cultures lignocellulosiques pérennes et pluriannuelles en phase de production. En effet, les reliquats d'azote à l'automne sont généralement assez faibles pour le miscanthus et le switchgrass.

Ces résultats sont toutefois à mettre en regard de pertes plus importantes lors des premières années suivant l'implantation du miscanthus ou des TCR du fait du développement réduit de ces cultures en première année.

Pour les cultures lignocellulosiques annuelles, les pertes dépendent principalement du système de culture dans lequel elles sont insérées et du contexte pédoclimatique.

## Impacts sur la qualité de l'eau via le transfert de molécules phytosanitaires

Les itinéraires techniques des cultures lignocellulosiques comportent peu d'intrants phytosanitaires et impliquent une pression sur la ressource en eau relativement faible.

L'IFT et le potentiel de transfert des matières actives vers les eaux de profondeur mettent en avant une pression particulièrement faible pour les cultures pérennes, après la phase d'implantation. Pour le miscanthus ou le switchgrass, par exemple, aucun traitement fongicide ou insecticide n'est nécessaire à ce jour après la phase d'implantation. Les désherbages ne sont généralement pratiqués qu'en première voire en deuxième année, pour assurer la bonne implantation de la culture. Ils peuvent être envisagés en dernière année pour la destruction de la culture et la remise en état de la parcelle, même si des techniques de destruction mécaniques sont également efficaces.

De même, les IFT obtenus pour les cultures lignocellulosiques annuelles s'avèrent faibles en comparaison des IFT des cultures alimentaires conventionnelles (IFT compris entre 0 et 2 par rapport à un IFT de 4.5 pour du blé tendre en Picardie et de 3.9 pour du colza dans la Plaine de

Lyon. L'itinéraire des cultures lignocellulosiques annuelles comporte seulement un désherbage, ainsi qu'un fongicide pour le triticales dans le pédoclimat du nord de la France.

## Des entreprises de l'eau impliquées

Les entreprises de l'eau s'impliquent dans le développement des cultures lignocellulosiques. Veolia Eau et Dalkia travaillent notamment en partenariat afin de développer des opérations pilotes. Dalkia apporte son expertise technique de la filière aux exploitants agricoles ainsi que son expertise économique afin de trouver des financements viables. Enfin, Veolia Eau apporte sa connaissance des acteurs et notamment des collectivités nécessaire au portage du projet. De son côté, Cofely fait partie du consortium de recherche PREBIOM dont l'objectif est d'étudier les potentialités de mise en place de filières industrielles de valorisation énergétique de la biomasse lignocellulosique en Aquitaine.

## Politiques d'accompagnement des AE

La CRA Picardie pilote cette année un projet portant sur les perspectives de développement des cultures ligno-cellulosiques à bas intrants dans les zones à enjeu eau. Dans ce cadre, 5 des 6 AE ont été interrogées afin de connaître leur politique d'accompagnement sur de tels projets.

Deux agences appliquent le principe de précaution avec les réticences ou interrogations suivantes :

- Consommation en eau : problème d'alimentation en eau des parcelles voisines (en année sèche, sol filtrant),
- Caractère invasif du miscanthus : problématique des bords de cours d'eau et arrachement en zone d'érosion,
- Intérêt environnemental (utilisation réduite des phytos ?)
- Nécessité d'accompagner financièrement

Ces agences sont cependant prêtes à accompagner un petit nombre de projets pilotes qui seraient portés par des collectivités pour lever les incertitudes (études, suivis, évaluations).

D'une manière générale, les autres agences se disent ouvertes pour accompagner des opérations de structuration de la filière : études, acquisition de références, fermes vitrine, communication, développement.

### Site de Carcès (83) : Premier bilan annuel de la mise en œuvre du programme d'action

Le 5 avril 2013 a eu lieu le 4<sup>ème</sup> comité de pilotage dont l'objectif était d'évaluer le respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral et le niveau de réalisation des actions.

Concernant les **actions agricoles**, les résultats sont satisfaisants et les efforts sont à poursuivre. En 2012, 94 ha sont concernés par de nouveaux contrats MAEt dont 24 ha par basculement vers des engagements plus contraignants. De plus, 48 ha supplémentaires ont été engagées en conversion à l'AB. Ainsi 44 % des surfaces viticoles sont en AB ou sous contrat MAEt. De nouveaux contrats sont en préparation pour 2013 et concerneraient une dizaine d'exploitations et 300 ha. Toutefois, seulement 18% des surfaces à risque sont sous contrat MAEt ou AB, pour un objectif de 25% (35% en 2015). Les 2 aires de lavage collectives prévues sont en cours de création mais seul un projet de modernisation de borne de remplissage est en cours de réalisation.

Concernant les **actions en ZNA**, la DDT reconnaît les actions réalisées (démonstration de matériel pour les collectivités et professionnels du paysage, adhésion de 4 communes à des plans de désherbage, formation auprès des jardiniers amateurs,...) mais regrette l'absence de porteur de projet qui retarde la réalisation de certaines actions et empêche la coordination des différents intervenants.

### Site d'Orléans (45) : Organisation de visites autour de la convention tripartite

La ville d'Orléans, la Lyonnaise des Eaux et la CA du Loiret ont organisé une seconde matinée de visites autour des actions menées dans le cadre de la convention tripartite. Cette rencontre fait suite à celle organisée en novembre dernier et à laquelle 16 personnes avaient participées (DDT, ARS, Loiret Nature Environnement, agriculteurs,...). Cette matinée s'est organisée autour de 3 présentations :

- Présentation des pratiques de désherbage sans pesticides en ZNA,
- Présentation de la protection biologique intégrée appliquée à une pépinière et de techniques d'arrosage et de recyclage des solutions employées au Comité de développement horticole de la région Centre val de Loire,
- Présentation à la station de potabilisation de l'outil Phyto'scope.

### Site de Pesmes (70) : Evolution du plan d'action agricole et définition d'un volet non agricole

Le comité de pilotage du captage alimentant en eau la ville de Pesmes s'est réuni le 2 juillet 2013 afin de dresser des pistes d'évolution du plan d'action agricole ainsi que de définir les possibilités en termes d'actions non agricoles. Parmi les pistes envisagées figurent, pour le **volet agricole**:

- Localisation de plantes sarclées sur l'AAC,
- Allongement des rotations (introduction du chanvre),
- Intégration de cultures pérennes dans les rotations (essentiellement la luzerne),
- Mise en place d'un essai de récupération des menues pailles,
- Géo-pilotage des appareils de traitement.

Pour le **volet non agricole** :

- Sensibilisation des élus,
- Formation des agents communaux,
- Sensibilisation des habitants (conférence jardiniers amateurs, scolaires,...),
- Mise en place d'un plan de désherbage communal.

Pour affiner ces pistes, des réunions techniques seront organisées en septembre. Un comité de pilotage validera, en novembre prochain, le plan d'action avant que celui-ci ne fasse l'objet d'un arrêté préfectoral début 2014.



### Séminaire PolIDiff'Eau – Paris, du 18 au 20 septembre 2013

Les pollutions diffuses d'origine agricole sont considérées comme l'une des causes principales de la dégradation des masses d'eau, mais comment améliorer leur gestion ? Quels méthodes et outils sont aujourd'hui à disposition des gestionnaires de l'eau pour assurer une action efficace ?

Pour apporter des réponses aux maîtres d'ouvrage, l'ASTEE et l'ONEMA portent conjointement cette thématique en 2013 au travers d'un séminaire national « Gestion des pollutions diffuses agricoles et ressource en eau : méthodes et outils à destination des maîtres d'ouvrage » prévu les 18 et 19 septembre à Paris dont le contenu sera illustré par une visite de terrain le vendredi 20 septembre et dont les objectifs sont :

- d'améliorer la connaissance et la réalisation de diagnostics en lien avec le bon état des eaux,
- de favoriser une protection efficace des captages,
- de promouvoir la mise en place pertinente de zones tampons.

Plus d'informations et programme [ici](#)

### Salon Tech&Bio – Bourg-les-Valence (26) les 18 et 19 septembre 2013

Tech&Bio est le salon européen incontournable des techniques, des savoir-faire et des pratiques agricoles alternatives et biologiques.

Organisé à l'initiative des Chambres d'agriculture et soutenu par plus de 40 partenaires, le salon s'adresse à tous les agriculteurs, conventionnels ou bio, qui souhaitent appréhender des marchés en profonde évolution.

Un espace du salon sera consacré à la gestion de l'eau et à sa préservation. Le partenariat APCA-FP2E y sera présenté.

Plus d'information [ici](#)

**Le partenariat APCA – FP2E** a pour objectif de rapprocher les Professionnels de l'eau et les Chambres d'agriculture pour la protection des captages d'eau potable. Ce partenariat s'est concrétisé par la réalisation d'une étude de terrain de novembre 2009 à mai 2010, qui a abouti à la rédaction d'un guide contenant 21 recommandations de bonnes pratiques partenariales sur les captages d'eau potable. Ce guide est disponible sur le lien suivant : [Guide complet EAU](#) ou sur les sites internet de la FP2E (<http://www.fp2e.org>) et de l'APCA (<http://www.chambres-agriculture.fr>).

**La lettre d'information** « protection des captages d'eau potable » vise à permettre aux personnes ayant participé à l'étude de terrain d'être tenues au courant des actions au niveau national du partenariat. De plus, elle donne la parole à chacun des sites de l'étude pour annoncer les principales avancées réalisées dans la démarche de protection des captages.

### FP2E

La Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau regroupe la quasi-totalité des entreprises privées assurant la gestion des services d'eau et d'assainissement en France.



48 rue de la Bienfaisance  
75008 Paris  
fp2e@fp2e.org

### Chambres d'agriculture France - APCA

L'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture représente l'ensemble des Chambres d'agriculture à l'échelle nationale.



9 Avenue George V  
75008 Paris

### Pour plus d'informations

Schéhérazade Aoubid, [scheherazade.aoubid@apca.chambagri.fr](mailto:scheherazade.aoubid@apca.chambagri.fr) - 01 53 57 11 77

Secrétariat : Jeannie Bregmestre, [jeannie.bregmestre@apca.chambagri.fr](mailto:jeannie.bregmestre@apca.chambagri.fr) - tél : 01 53 57 10 84 - fax : 01 53 57 11 94